

Ordre du jour :

- 1 - Informations :
 - a) Volet recherche et valorisation du projet d'établissement
 - b) Postes enseignants, enseignants-chercheurs et IATOSS
- 2 - Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 17 juin 2004
- 3 - Demandes d'aide Région et F.E.D.E.R. T.A.T.
- 4 - Présentation de la politique documentaire recherche
- 5 - Participation au financement de la documentation recherche par le B.Q.R.
- 6 - Demande de B.Q.R. (C.R.E.S.L.E.)
- 7 - Demande d'aide au colloque « Identités et altérités dans l'espace anglophone » (C.R.H.I.C.C.)
- 8 - Demande d'aide à la publication de l'ouvrage « l'intervention dans la ville édifiée – propositions pour une méthodologie dans l'urbain marginal » (L.S.C.)
- 9 - Questions diverses

1 - Informations :

a) Volet recherche et valorisation du projet d'établissement

Mme MAIRESSE et M. NONGAILLARD exposent le projet de volet recherche et valorisation du contrat d'établissement 2006-2009 :

1° La définition politique des priorités de l'U.V.H.C.

⇒ Le contexte national et international

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche avec la consolidation du lien enseignement-recherche et la constitution de pôles d'excellence à forte visibilité internationale.

La mise en place de la LOLF en 2006.

L'évolution des financements (fonds européens, CPER)

⇒ Synergie avec l'environnement régional

La décentralisation dans les collectivités fait émerger trois objectifs partagés :

- Attractivité des territoires
- Renforcement du lien social
- Approche internationale

Un constat : développer l'innovation à partir de la recherche pour une croissance plus endogène et donc :

- ▷ - La constitution de pôles scientifiques forts auxquels sont adossés la valorisation et le transfert ,
- Les relations avec les filières professionnelles.

L'Université adhère et collabore activement à la mise en place de **pôles de compétitivité** par la recherche de ses laboratoires notamment dans le domaine des transports.

⇒ L'Université affirme 5 priorités fortes.

Le contrat sera articulé autour de **5 priorités fortes** :

- La mise en œuvre d'une politique d'ingénierie pédagogique basée sur l'internationalisation,
- L'affirmation de notre politique de recherche et de transfert et de l'induction recherche-formation,
- La mise en place d'une démarche de progrès visant à optimiser la gouvernance de l'université,
- Un pilotage des ressources humaines basé sur l'évaluation et l'optimisation des compétences,
- Une concertation active avec les universités de l'académie pour une restructuration régionale de l'offre de formation

2° La recherche dans le prochain contrat quadriennal et les objectifs de l'établissement :

- L'objectif est de développer l'activité de recherche et de valorisation en prenant ancrage sur les pôles d'excellence et les pôles de compétence de l'U.V.H.C.
- La volonté est de construire une recherche reconnue et de qualité, d'établir une participation forte à l'activité économique par le transfert et la valorisation en contribuant ainsi à une recherche citoyenne.

Double cadre de référence :

- Une politique de recherche d'établissement articulée avec la politique nationale de recherche
- Une politique de recherche de l'établissement structurante de l'offre de formation

Objectif général :

Le développement de la recherche doit se faire dans un contexte d'**identification** et de **regroupement des compétences**

⇒ Prise en compte de notre culture et de nos atouts

- **Notre Culture** : l'U.V.H.C. est une **université pluridisciplinaire**,
- **Nos Atouts** : la qualité de la recherche dans nos laboratoires, le développement de la transdisciplinarité, le dynamisme des équipes de recherche et des chercheurs, le souci de développer une recherche en adéquation avec le monde économique et culturel, la position géographique.

7 axes prioritaires sont définis :

- Le renforcement des pôles d'excellence de l'établissement,
- Le développement des pôles de compétence,
- La structuration et l'évaluation de la qualité,
- Une politique scientifique de l'établissement au service de priorités de recherche définies,
- Le développement de la recherche et du transfert en adéquation avec l'environnement économique et culturel,
- Promouvoir les réseaux de mobilité recherche,
- La mise en place d'outils et d'assistance aux chercheurs.

Le développement des pôles de compétence

- Le développement des pôles de recherche de l'université en induction avec les formations
- Sciences de la communication (LSC)
- Matériaux (LMP)
- Sciences humaines et sociales (CAMELIA – CRHiCC-CRAC- CRESLE)
- Mathématiques (MACS – LAMATH)
- Sciences de la société (IDP)

Une politique scientifique de l'établissement au service de priorités de recherche définies

Objectif: Aider les jeunes équipes de recherche en émergence qui définissent leurs projets de recherche dans le cadre de réseaux et sur des thématiques reconnues :

- Créer des L.U.E. (laboratoires universitaires en évolution) et favoriser toutes les formes d'émergence (talents, idées, champ du savoir).
- Développer une politique en faveur des jeunes et de soutien local. L'utilisation des moyens de l'établissement (BQR, allocations de recherche) doit conforter les priorités scientifiques.

Actions proposées dans le domaine de la valorisation

Développement de l'assistance aux relations contractuelles des laboratoires

- Information et sensibilisation des chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants
- Définition d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle dans les contrats aide au dépôt du brevet français
- Suivi de la propriété intellectuelle post-contrat

Mise en place de mesures en faveur des projets innovants

- 1 – Favoriser l'émergence de projets innovants
- 2 – Accompagner les projets innovants

Mise en place d'une cellule de pilotage et de suivi des centres de transfert au sein de l'Université.

Articulation du projet de création d'une zone d'activité R et D de la CCI avec les centres de transfert de l'Université.

Mise en place d'un réseau régional des cellules de valorisation afin de partager les expertises scientifiques et juridiques.

Promouvoir les réseaux de mobilité recherche

- Améliorer les partenariats avec les réseaux de recherche internationaux,
- Développer les formations à et par la recherche en co-habilitation avec les universités étrangères,
- Aider les jeunes chercheurs et les étudiants à la mobilité à l'étranger.

3° Une stratégie de l'établissement au service de la recherche.

Mr MILLOT estime qu'effectivement, recherche, formation et transfert sont indissociables. Il note que la durée moyenne de préparation d'une thèse à l'UVHC est de 4 ans. S'il est évident que les doctorants sans financement travaillent au rythme qui leur est possible, il n'en demeure pas moins que ce critère a son importance pour le Ministère. En matière de mobilité et de partenariat, M. MILLOT préconise de développer les relations avec l'Europe du Nord et l'Amérique du Nord.

Les laboratoires communs industriels sont à développer, et M. MILLOT souhaite voir le projet « Ligeron » aboutir. Les centres de transfert ne sont pas seulement à destination des industriels, ils doivent être également des outils de recherche.

M. MILLOT note que l'UVHC a toujours pallié les déficits de bourses par des contrats industriels et se demande par ailleurs si le dispositif « Allocations Perte d'Emploi » est suffisant.

Mme MAIRESSE indique que l'UVHC prouve depuis de nombreuses années qu'elle est capable de se prendre en charge via les contrats industriels et une bonne utilisation des fonds européens.

Mme LERICHE indique que c'est au prix d'énormes efforts, et souvent au détriment de la production scientifique.

Pour répondre à la question de M. BARBIER, Mme MAIRESSE indique que l'UVHC n'a pas la taille et donc l'infrastructure nécessaire à la gestion de projets européens, mais qu'il n'y a pas d'obstacle à ce qu'elle participe à ce type de projets.

M. KOLSKI souhaite que l'informatique soit listée parmi les axes du LAMIH.

M. DELEBARRE estime qu'il faut développer des activités transversales en recherche, il cite en exemple la mécatronique. Ce type d'activité est à adosser à un ou des laboratoires(s), s'il ne peut s'y intégrer.

Par ailleurs, M. DELEBARRE déplore que certains laboratoires de l'UVHC ne se retrouvent pas dans le CPER.

Mme MAIRESSE juge important que chaque laboratoire trouve sa place et soit accompagné d'une façon ou d'une autre. Elle conclut en signalant que le Ministère demande la remontée du projet d'établissement au 1^{er} décembre, ce qui lui permettra de l'examiner dans le courant du 1^{er} semestre 2005. Les négociations auront lieu en début de 2^{ème} semestre 2005.

b) Postes enseignants, enseignants-chercheurs et IATOSS

M. DEPRES liste les demandes de postes. La campagne 2005 sera très pauvre. Si l'on peut espérer quelques postes d'enseignants-chercheurs, les chances d'obtenir des créations de postes d'IATOSS sont quasi-nulles.

M. MOREL rappelle que suite au mouvement « Sauvons la recherche », le Ministère a consenti à créer 700 postes d'enseignants-chercheurs. A l'UVHC, 5 postes ont été retenus sur les 10 demandés. Ces 5 postes ont été publiés au Journal Officiel, ce qui n'est pas le cas pour toutes les universités : certaines ont demandé un report, ce que M. MOREL juge scandaleux.

La création de 700 postes sur le budget 2005 permet au Ministère de ne créer aucun poste d'IATOSS, et seulement 150 postes de maîtres de conférences. Cela ne répond pas aux attentes du mouvement « Sauvons la recherche ».

2 - Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 17 juin 2004

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Demandes d'aide Région et F.E.D.E.R. T.A.T.

La présentation est reportée au prochain Conseil Scientifique qui aura lieu en décembre.

4 - Présentation de la politique documentaire :

Face à l'augmentation constante du coût des périodiques, une solution a été trouvée pour absorber un déficit prévisionnel de 70 000 € en 2004. Cette solution est le résultat des désabonnements, de la participation directe, et d'une participation du B.Q.R. qui sera soumise au vote des Conseillers.

M. BASSINET propose d'adopter la même méthode pour l'année 2005, et souhaite que ce problème soit résolu à partir de 2006 par le prochain contrat ; il incite le Président à soulever cette question dans le volet recherche.

Mme MAIRESSE remercie M. BASSINET et les laboratoires du travail important et difficile de désabonnement qui a été effectué. L'objectif est de donner à la recherche les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions. La gestion efficace de la documentation passe sans aucun doute par une mise à jour des abonnements mais elle ne peut se faire au détriment de la qualité de la recherche.

5 - Participation au financement de la documentation recherche par le BOR :

Motif	Demande d'aide en €	Proposition en €
Documentation recherche scientifique	5000	5000

La proposition est approuvée à l'unanimité.

6 – Demande de BQR (CRESLE) :

Laboratoire	Demandeurs	Motif	Budget sollicité en €	Décision du CS en €
CRESLE	M. HERRERAS	Fonctionnement du CRESLE en 2004	4000	4000

M. HERRERAS présente la demande. Elle est approuvée à l'unanimité.

7 – Demande d'aide au colloque « Identités et altérités dans l'espace anglophone » :

Cette demande est reportée au prochain Conseil Scientifique.

8 – Demande d'aide à la publication de l'ouvrage « l'intervention dans la ville édifiée » :

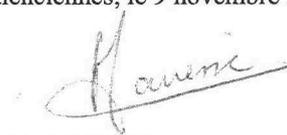
Laboratoire / Porteur	MOTIF	Demande d'aide au colloque en €	Proposition en €
LSC Madame Patrizia LAUDATI	Ouvrage « l'intervention dans la ville édifiée - Propositions pour une méthodologie d'intervention dans l'urbain marginal »	3000	3000

Après présentation de Mme LAUDATI, la proposition est approuvée à l'unanimité.

9 – Questions diverses

Pas de question.

Valenciennes, le 9 novembre 2004


M.P MAIRESSE

Présidence du Conseil Scientifique: Mme MAIRESSE

Présents :

Collège A : Mme FOLLET, MERVIEL
MM. DELEBARRE, HERRERAS, KOLSKI, LOCHEGNIES

Collège C : Mme CARLIER-HEREMANS,
MM. CAUFFRIEZ, DEQUIDT, DUQUENNOY

Collège D : M. MOREL

Collège E : MM. GARÇON, LEMOINE

Collège F : M. MOKRAB

Collège usagers : MM. BASSEZ, EL HILLALI

Collège personnalités extérieures :
MM. CHEVALIER, IOOS, WAUTERS

Invités : Mmes LERICHE, LAUDATI
MM. BARBIER, BASSINET, DESMET, DESPRES, DULION, MILLOT,
NONGAILLARD, TOURNIER

Ont donné pouvoir : MM. KASTELIK et LABRAGA à M. DELEBARRE
MM DEBERNARD et ROBLOU à M. DEQUIDT
M. BELLALIJ à M. CAUFFRIEZ
M. DANJOU à M. GARÇON
M. DELBECQ à M. CHEVALIER

Excusés : Mme LANASRI
MM. TERRIER, MAALEJ, DECHY, DESRUMAUX, HOUVENAGHEL